

*Nos apprentis
vont vous étonner*



Toi aussi,

deviens

apprenti !

GUIDE DE L'APPRENTISSAGE
CFA DE L'ÉDUCATION NATIONALE

2019 / 2020





LE GUIDE DE L'APPRENTISSAGE

Sommaire

| | |
|-----------------------------------|------|
| LES RÈGLES D'OR | p.5 |
| QUESTIONS / RÉPONSES | p.8 |
| AIDES AUX EMPLOYEURS ET APPRENTIS | p.12 |
| ÊTRE APPRENTI - LES DÉMARCHES | p.14 |
| ÊTRE EMPLOYEUR - LES DÉMARCHES | p.16 |
| LES DOMAINES DE FORMATION | p.18 |
| CARTE DES FORMATIONS | p.20 |
| LES UFA EN BRETAGNE | p.22 |

Une formation en alternance

EN ENTREPRISE

Un maître d'apprentissage est responsable de ta formation pratique.



DOUBLE CASQUETTE

Tu seras à la fois salarié et apprenant !



OBTENTION D'UN DIPLOME

Du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur.

EN CENTRE DE FORMATION

Une équipe de formateurs t'apporte des connaissances théoriques et techniques. Un **référent pédagogique** assure la liaison avec le maître d'apprentissage et contribue au bon déroulement du contrat, et de ta formation



TYPE D'ENTREPRISE

Tu pourras être apprenti dans toute entreprise artisanale, commerciale, industrielle ou associative, ainsi que les administrations, les hôpitaux, les collectivités...



DES AVANTAGES !

Tu es **salarié** d'une entreprise, avec un **contrat de travail**, et une **rémunération**. Tu obtiens un **diplôme** et te **professionnalises** en suivant une **formation gratuite** en tant qu'apprenti.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE Les règles d'or

L'APPRENTI S'ENGAGE À

- Effectuer le travail confié par le maître d'apprentissage.
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du CFA.
- Suivre avec assiduité les **cours en CFA** et la **formation en entreprise**.
- Se présenter et réussir aux **épreuves de l'examen** prévu au contrat.

L'EMPLOYEUR S'ENGAGE À

- Assurer ou faire assurer à l'apprenti une **formation méthodique** et complète conduisant au diplôme ou au titre prévu au contrat, en lui confiant des tâches ou des postes en relation directe avec la formation prévue au contrat, et en désignant un maître d'apprentissage.
- Faire suivre à l'apprenti la formation dispensée par le centre, s'assurer de l'inscription et le faire participer aux **épreuves du diplôme** prévu au contrat.
- Effectuer dès l'embauche, les **déclarations obligatoires** afin qu'il bénéficie des lois sociales en vigueur.
- **Prévenir** les parents ou le représentant légal ainsi que le directeur du CFA en cas de maladie ou d'absence de l'apprenti mineur, ou de tout autre fait de nature à motiver leur intervention, **informer** l'administration compétente de tout changement concernant le responsable de la formation.
- Respecter la **réglementation du travail**.

LE CFA S'ENGAGE À

- Organiser un positionnement à l'entrée de l'apprenti en formation afin de lui proposer un **parcours spécifique** qui tienne compte de ses compétences.
- Dispenser une **formation générale, théorique et technologique**, qui doit compléter la formation pratique reçue en entreprise et s'articuler avec elle.
- Organiser les **rencontres avec le maître d'apprentissage**.
- Mettre en place des outils de **liaison CFA/Entreprise**.
- Effectuer des **visites en entreprise**.
- Rendre compte de l'**assiduité** de l'apprenti à l'employeur.
- Inscire l'apprenti aux examens.



1. QU'EST-CE-QU'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

- Un contrat de travail particulier à durée déterminée ou indéterminée, destiné à préparer un diplôme ou titre, et alternant formation en entreprise et en CFA.

2. QUI PEUT-ÊTRE APPRENTI ?

- Être âgé de 16 à 29 ans révolus.
- Ou être âgé d'au moins 15 ans révolus (scolarité du 1^{er} cycle du secondaire effectuée).
- Ou par dérogation :
 - **+ de 29 ans :**
 - continuité de parcours en apprentissage, pour un diplôme/titre dont le niveau est plus élevé.
 - rupture de contrat subie (cessation d'activité, faute de l'employeur,...).(dans les 2 cas, le contrat doit être conclu dans un délai d'1 an maximum après l'expiration du précédent contrat).
 - **Sans limite d'âge :**
 - statut RQTH,
 - créateur ou repreneur d'entreprise,
 - sportif de haut niveau,
 - voire (à confirmer) : bénéficiaire du RSA ou demandeur d'emploi.

3. QUEL EST LE STATUT D'UN APPRENTI ?

- Statut de salarié (même conditions de travail et de protection sociale que les autres salariés de l'entreprise : horaires, congés, avantages, ...).
- Temps de formation au CFA compris dans le temps de travail.

4. QUI FINANCE LA FORMATION ?

- Formation gratuite pour l'apprenti.
- Financement assuré par les opérateurs de compétences (contribution unique à la formation professionnelle et l'alternance collectée auprès des entreprises).

5. QUAND SIGNER LE CONTRAT ?

- Contrat signé et démarré en entreprise au plus tôt 3 mois avant ou au plus tard 3 mois après l'entrée en formation au CFA.

6. AVEC QUELLES ENTREPRISES ?

- Entreprises à caractère industriel, commercial, artisanal.
- Les professions agricoles et libérales.
- Les associations.
- Les établissements publics.

7. QUELLE DURÉE ?

- Contrat : entre 6 mois et 3 ans (positionnement de l'apprenti par le CFA et l'employeur). Prorogation d'1 an possible si redoublement.
- Formation théorique : minimum 25% du contrat soit 150h.
- Horaires : 35h/semaine au CFA, jusqu'à 40h en entreprise (10h/jour maxi). Dans le cas de la réduction du parcours de formation, une convention tripartite devra être signée entre l'employeur, l'apprenti (+responsable légal si mineur) et le CFA.

8. PÉRIODE D'ESSAI ?

- Les 45 premiers jours effectifs (consécutifs ou non) en entreprise.
- Période durant laquelle le contrat peut être rompu sans motif.

Aides aux employeurs et aux apprentis

APPRENTIS

Aide au permis de conduire

- ▶ 500€ (attribués une seule fois, cumulable avec les autres aides).
- ▶ Conditions :
 - avoir 18 ans
 - avoir un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
 - être engagé dans la préparation des épreuves au permis B
- ▶ Modalités de versement :
 - l'apprenti transmet son dossier au CFA, comprenant :
 - demande d'aide complétée et signée par l'apprenti,
 - copie recto/verso de sa carte d'identité (ou passeport ou titre de séjour),
 - copie d'un devis ou facture de l'école de conduite de moins de 12 mois.
 - l'aide est versée soit à l'apprenti, soit à l'école de conduite.

Hébergement, restauration

- ▶ Forfait nuitée et forfait repas : définis par décret
- ▶ Tous les apprentis
- ▶ Aides versées au CFA (déduites lors de la facturation à l'apprenti)

1er équipement pédagogique

- ▶ Forfait par secteur d'activité, plafonné à 500€/apprenti (décret)
- ▶ Tous les apprentis signant leur 1er contrat d'apprentissage
- ▶ Niveau de formation préparé à définir

Mobilité internationale :

(Informations en attente)

Tarifs SNCF

- ▶ Réseau TER : -75% sur le billet de train
(+ 50% de l'abonnement pris en charge par l'entreprise)

Carte étudiant des métiers

- ▶ Tarifs préférentiels sur les activités culturelles, sportives, restauration, transports, logement étudiant.

Les aides ARGOAT (transport, hébergement, restauration) seront versées aux apprentis dont le contrat a été signé avant le 01/01/2020. Ce versement sera proratisé de 4 mois (sept./déc.)

EMPLOYEURS

Aide unique

- ▶ Montant :
 - 4125€ maximum (1ère année)
 - 2000€ maximum (2ème année)
 - 1200€ maximum (3ème et 4ème année)
- ▶ Entreprises de -250 salariés
- ▶ Entreprises employant un apprenti préparant un titre ou diplôme de niveau Bac ou infra Bac
- ▶ Contrats signés à partir du 01/01/2019
- ▶ Modalités de versement : chaque mois par anticipation de la rémunération à verser et à compter du début de l'exécution du contrat. Fin en cas de rupture ou suspension du contrat.

Aide « Handicap » (AGEFIPH-FIPHIP)

- ▶ Employeur d'apprenti RQTH
- ▶ Montant maximum de 3000 €
Consulter l'AGEFIPH (secteur privé) ou l'FIPHFP (secteur public)

Réduction générale des cotisations patronales

- ▶ Dans le secteur privé, à la place des anciennes exonérations (réduction étendue à la retraite complémentaire et assurance chômage hors AGC et APEL)

Déductions fiscales de la taxe d'apprentissage (incluse dans la contribution unique)

- ▶ 3 types de déduction :
 - frais de stage (organisé en milieu professionnel)
 - dons en nature (sur la part «hors quota», hors apprentissage)
 - bonus alternance (entreprise de + 250 salariés dépassant les 5% d'alternants)

Prime d'activité

- ▶ Montant forfaitaire : 551€/maximum, non imposable (cf. site de la CAF)
- ▶ Calculé selon la composition et les ressources du foyer
- ▶ Apprentis majeurs de -25 ans percevant minimum 78% du SMIC durant les mois précédant la demande.

Aide au logement « Mobili-jeune »

- ▶ Entre 10 et 100€/mois (versée semestriellement).
- ▶ Conditions :
 - avoir moins de 30 ans
 - être en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de pro.)
 - être dans une entreprise du secteur privé non agricole
 - être en (co)location (meublé ou non), en foyer, internat, ...
 - faire sa demande en ligne au plus tard 6 mois après le début de la formation (cf. <https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>)

Les démarches

- Dès janvier, définis ton projet professionnel**
- Quel secteur d'activité me plaît ? Quel(s) métier(s) me plairait-il d'exercer ?
- Que dit le marché de l'emploi sur ce secteur, sur ce(s) métier(s) ?

- Dès février, Informe-toi sur les offres de formation correspondant à ton projet professionnel :**
CIO, Missions locales, PAIO (Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation), CIDJ (Centres d'Information et de Documentation pour la Jeunesse), GREF, salons/forums, sur www.ac-rennes.fr/cfaen...

- RDV aux journées portes ouvertes** des centres de formation sélectionnés, échanger avec les apprentis et formateurs, t'informer des modalités de pré-inscription dans les Unités de Formation d'Apprentis, obtenir des conseils pour ta recherche d'entreprise ou encore visiter les locaux et ateliers.

- Constitue-toi une liste d'entreprises à contacter** et renseigne-toi sur leurs activités. Rédige CV et lettres de motivation (l'UFA peut t'y aider).

- Dès avril, commence à candidater auprès des employeurs :** candidatures spontanées, petites annonces (presse, Internet, Pôle emploi, Mission locale, Indeed...). Puis relance-les par téléphone.

CONSEIL

Tiens un tableau de bord afin de suivre chacune de tes démarches (nom de l'entreprise, contact, date, coordonnées, réponse, relance, ...) et consulte l'UFA qui peut te communiquer des offres.

- Participe à une session de positionnement** mise en place par l'UFA (entretien, tests d'évaluation de compétences). Rends-toi aux entretiens de recrutement des entreprises.

- De juin à septembre : inscription définitive à l'UFA**, sous réserve d'avoir trouvé un employeur et signé un contrat. Ton contrat d'apprentissage peut débuter (en entreprise) au plus tôt 3 mois avant le début de la formation, et au plus tard 3 mois après.

ATTENTION

**UFA fermée de mi-juillet à fin août.
Poursuis tes démarches !**

- Dès septembre :** début de la formation dans la plupart des filières.

- Dès novembre / décembre :** 3 mois après le début de la formation, tu dois impérativement avoir signé ton contrat d'apprentissage.

ATTENTION

Tu pourrais ne pas être intégré en apprentissage (faute d'entreprise ou de place).

Il est donc plus prudent de t'inscrire en parallèle dans un établissement proposant la même formation par voie scolaire.

POST-BAC

janvier - mars

PARCOURS SUP'

POST-2^{nde}

mai

POST-3^{ème}

mai - juin

AFFELNET

Les démarches

1

Contacteur l'UFA où se déroule la formation pour :

- Vérifier qu'il y a de la place dans la formation souhaitée
- S'assurer que les activités de l'entreprise correspondent bien au référentiel du diplôme.
- Voir si besoin, obtenir des candidatures (adresser une offre de contrat).

2

Obtenir le CERFA FA 13 (contrat d'apprentissage) :

- Soit **en téléchargeant directement** en ligne sur le Portail de l'alternance : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>
- Soit **en prenant contact** avec le service d'enregistrement des contrats dont vous dépendez :
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat : entreprises inscrites au répertoire des métiers.
 - Chambre de Commerce et d'Industrie : entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés.
 - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) : associations, professions libérales et employeurs du secteur public.
 - Chambre d'Agriculture : entreprises employant un apprenti, affiliée à la MSA.

3

Compléter et signer le contrat avec l'apprenti en indiquant le nom du centre de formation : CFAEN – UFA du Lycée UAI : 0352690 J

Le contrat peut aussi être saisi en ligne sur le Portail de l'alternance. (Contacter le CFAEN si besoin d'informations complémentaires). (le contrat d'apprentissage doit être enregistré avant le début du contrat, ou dans les 5 jours ouvrables au plus tard).

4

Faire une **photocopie** du contrat signé par les deux parties.

5

Adresser le **dossier d'inscription** complété et la photocopie du contrat de votre apprenti **à l'UFA** dans laquelle est organisée la formation. Un engagement de co-formation sera également signé de l'ensemble des acteurs et remis à l'UFA.

ATTENTION

L'inscription n'est effective qu'à réception exclusive de ces deux documents. À défaut, le jeune ne peut être admis en centre de formation.



6

Effectuer **une déclaration préalable à l'embauche auprès de l'URSSAF**. (dans les 8 jours précédant l'embauche effective)
Cette déclaration peut se faire par courrier, ou par Internet
▶ **www.due.fr** ou **www.net-entreprises.fr**
(visite médicale dans un délai de 2 mois suivant l'embauche).

7

Transmettre au CFAEN (et non à l'UFA) les **3 exemplaires du contrat complet** et les pièces demandées avant le début de l'exécution du contrat d'apprentissage. Le CFAEN les adressera ensuite, **après visa**, à la chambre d'enregistrement pour validation.

*Le service d'enregistrement des contrats vous retournera (sous 15 jours *)
2 exemplaires (employeur + apprenti),
après l'attribution d'un numéro d'enregistrement.*

** passé ce délai, le silence vaut acceptation d'enregistrement.*

Domaines de formation



Ascensoriste

UFA du lycée Emile Zola (HENNEBONT)
Technicien ascensoriste (IV)

MC



Boulangerie - Pâtisserie

UFA du lycée Louis Guilloux (RENNES)
Pâtisserie, glacerie, chocolaterie,
confiserie spécialisées

MC



Génie frigorifique, climatique - Electrotechnique

UFA du lycée Vauban (BREEST)

Electrotechnique

BTS

UFA du lycée La Fontaine des Eaux (DINAN)

Fluides, Énergies, Domotique
option A : Génie climatique et fluidique
option B : Froid et conditionnement d'air

BTS

UFA du lycée Pierre Mendès France (RENNES)

Maintenance des systèmes
option B : Énergétiques et fluidiques

BTS



Hôtellerie - restauration

UFA du lycée Louis Guilloux (RENNES)

Management en hôtellerie restauration

BTS



Industries de process - Biotechnologies

UFA du lycée Maupertuis (SAINT-MALO)

Biotechnologies

BTS



Maintenance des matériels agricoles

UFA du lycée Henri Avril (LAMBALLE)

Techniques et services en matériels agricoles

BTS



Mécatronique navale

UFA du lycée Dupuy de Lôme (BREEST)
Mécatronique navale

MC



Métiers du bâtiment

UFA du lycée Jean-Baptiste Colbert (LORIENT)
UFA du lycée Pierre Mendès France (RENNES)

BTS

Bâtiment

UFA du lycée Pierre Mendès France (RENNES)

Enveloppe des bâtiments :
conception et réalisation

BTS

UFA du lycée Pierre Mendès France (RENNES)

Métiers du géomètre - topographe
et de la modélisation numérique

BTS

UFA du lycée La Champagne (VITRÉ)

Peintre applicateur de revêtements

BP

UFA du lycée du Bâtiment (PLEYBEN)

Carreleur mosaïste
Technicien en énergies renouvelables
option B : Énergie thermique

BP

MC

Maçon

CAP

UFA du lycée du Blavet (PONTIVY)

Couvreur

CAP

UFA de l'EREA Les Pins (PLOEMEUR)

Maintenance de bâtiments de collectivités

CAP



Métiers du bois

UFA du lycée Julien Crozet (PORT-LOUIS)
UFA du lycée La Champagne (VITRÉ)

BTS

Développement et réalisation bois

UFA du lycée Dupuy de Lôme (BREEST)
UFA du lycée Pierre Mendès France (RENNES)

BTS

Systèmes constructifs bois et habitat

UFA du lycée Jean Monnet (QUINTIN)

BACPRO Technicien constructeur bois

UFA du lycée du Bâtiment (PLEYBEN)

BACPRO Technicien menuisier agencier
CAP Constructeur bois



Métiers d'art - plâtrerie

UFA du lycée Joseph Savina (TRÉGUIER)

BMA

Volumes : staff et matériaux associés



Métiers de la mode

UFA du lycée Jean Guéhenno (FOUGÈRES)

BTS

Métiers de la mode, chaussure et maroquinerie
(2^{ème} année en apprentissage)



Paramédical

UFA du lycée Charles Tillon (RENNES)

BP

Préparateur en pharmacie



Photonique

UFA du lycée Le Dantec (LANNION)

BTS

Systèmes photoniques



Professions immobilières

UFA du lycée Jean Guéhenno (VANNES)

BTS

Professions immobilières



Sécurité

UFA du lycée Rosa Parks (ROSTRENNEN)

BP

Agent technique de prévention et
de sécurité



Soins personnels

UFA du lycée Marie Le Franc (LORIENT)

BP

Esthétique cosmétique parfumerie



Structures métalliques

UFA du lycée Pierre Mendès France (RENNES)

CAP

Serrurier Métallier



Systèmes numériques

UFA du lycée Chaptal (ST-BRIEUC)

BTS

Systèmes numériques :
option B : électronique
et communications

UFA du lycée Coëtlogon (RENNES)

BACPRO Systèmes numériques :

option C : réseaux informatiques
et systèmes communicants



Techniques graphiques - Impression

UFA du lycée Coëtlogon (RENNES)

BACPRO Réalisation de produits imprimés
et plurimédia

option A : productions graphiques
option B : productions imprimées



Tertiaire de bureau

UFA du lycée Coëtlogon (RENNES)

BAC PRO Gestion - Administration

CÔTES D'ARMOR

15 UFA du lycée La Fontaine des Eaux
02 96 87 10 00 ufa.dinan@ac-rennes.fr
Avenue Fontaine des Eaux - 22102 DINAN

14 UFA du lycée Henri Avril
02 96 50 70 70 ufa.lamballe@ac-rennes.fr
7, rue de Dinard - 22400 LAMBALLE

10 UFA du lycée Le Dantec
02 96 05 61 71 ufa.lannion@ac-rennes.fr
Rue des Cordiers - 22300 LANNION

12 UFA du lycée Jean Monnet
02 96 74 86 26 ufa.quintin@ac-rennes.fr
9, rue des Ursulines - 22800 QUINTIN

9 UFA du lycée Rosa Parks
02 96 29 02 16 ufa.rostrenen@ac-rennes.fr
47, rue René Le Magorec - 22100 ROSTRENNEN

13 UFA du lycée Chaptal
02 96 77 22 77 ufa.saint-brieuc@ac-rennes.fr
6, allée Chaptal - 22015 SAINT-BRIEUC

11 UFA du lycée Joseph Savina
02 96 92 32 63 ufa.treguier@ac-rennes.fr
5, place de la République - 22220 TRÉGUIER

FINISTÈRE

1 UFA du lycée Dupuy de Lôme
02 98 45 03 81 ufa.brest@ac-rennes.fr
34, rue Dupuy de Lôme - 29287 BREEST

1 UFA du lycée Vauban
02 98 80 88 00 ufa.brest.vauban@ac-rennes.fr
Rue de Kerichen - 29200 BREEST

2 UFA du lycée du Bâtiment
02 98 26 76 76 ufa.pleyben@ac-rennes.fr
Rue Kervern - 29190 PLEYBEN

ILLE-ET-VILAINE

15 UFA du lycée Jean Guéhenno
02 99 94 41 95 ufa.fougères@ac-rennes.fr
11, rue du Champ Rossignol - 35305 FOUGÈRES

17 UFA du lycée Charles Tillon
02 99 27 60 42 ufa.rennes.tillon@ac-rennes.fr
10, allée Georges Palante - 35010 RENNES

17 UFA du lycée Coëtlogon
02 99 54 62 65 ufa.rennes.coetlogon@ac-rennes.fr
53, rue Antoine Joly - 35083 RENNES

17 UFA du lycée Louis Guilloux
02 99 84 57 60 ufa.rennes.guilloux@ac-rennes.fr
76, avenue des Buttes de Coësmes - 35703 RENNES

17 UFA du lycée Pierre Mendès France
02 99 27 82 82 ufa.rennes.mendes-france@ac-rennes.fr
34, Rue Bahon Rault - 35069 RENNES

16 UFA du lycée Maupertuis
02 99 21 12 12 ufa.saint-malo@ac-rennes.fr
Rue Pierre de Coubertin - 35407 SAINT-MALO

18 UFA du lycée La Champagne
02 99 75 07 97 ufa.vitre@ac-rennes.fr
2, rue du Sergent Harris - 35506 VITRÉ

MORBIHAN

7 UFA du lycée Emile Zola
02 97 85 17 17 ufa.hennebont@ac-rennes.fr
30, rue Emile zola - 56700 HENNEBONT

4 UFA du lycée Jean-Baptiste Colbert
02 97 37 03 57 ufa.lorient.colbert@ac-rennes.fr
117, boulevard Léon Blum - 56321 LORIENT

4 UFA du lycée Marie Le Franc
02 97 87 24 87 ufa.lorient@ac-rennes.fr
128, boulevard Léon Blum - 56321 LORIENT

5 UFA de l'EREA Les Pins
02 97 65 55 22 ufa.ploemeur@ac-rennes.fr
Kergalan - 56272 PLOEMEUR

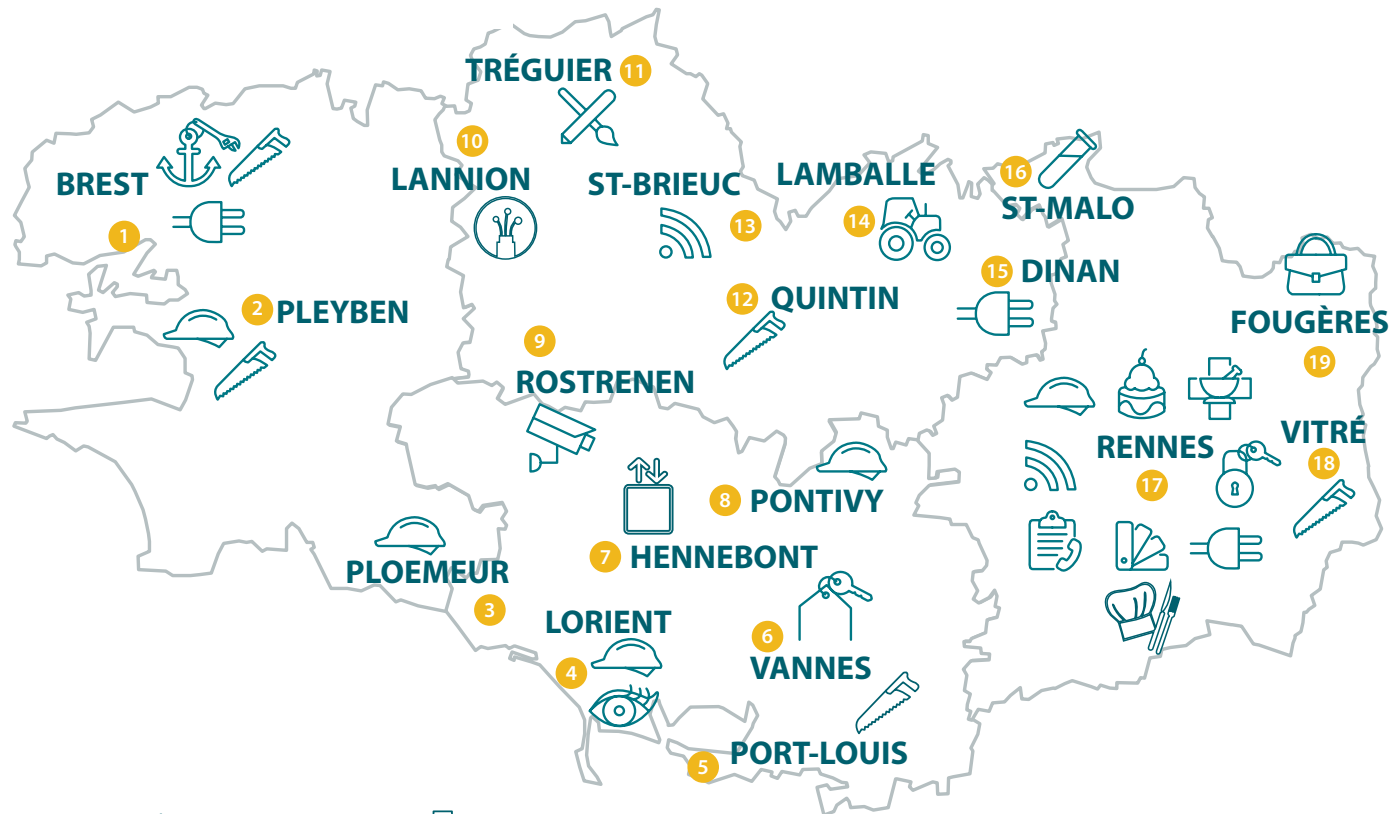
8 UFA du lycée du Blavet
02 97 25 35 40 ufa.pontivy@ac-rennes.fr
43, Rue Charles Gounod - 56300 PONTIVY

5 UFA du lycée Julien Crozet
02 97 87 17 30 ufa.port-louis@ac-rennes.fr
4, rue des récollets - 56290 PORT-LOUIS

6 UFA du lycée Jean Guéhenno
02 97 43 76 00 ufa.vannes@ac-rennes.fr
79, avenue de la Marne - 56017 VANNES

. service public
. formations gratuites
et rémunérées pour l'apprenti

LE CFAEN Carte des formations



- | | | | |
|--|--|--|---|
| | Ascensoriste | | Paramédical |
| | Boulangerie - Pâtisserie | | Mécatronique Navale |
| | Génie frigorifique climatique - Electrotechnique | | Métiers d'Art - Plâtrerie |
| | Hôtellerie - restauration | | Métiers du Bâtiment |
| | Industrie de process - Biotechnologies | | Métiers du Bois |
| | Maintenance des matériels agricoles | | Métiers de la mode, chaussure, maroquinerie |
| | | | Soins personnels |
| | | | Structures métalliques |
| | | | Systèmes Numériques |
| | | | Techniques graphiques - Impression |
| | | | Tertiaire de bureau |

1 BREST

UFA du lycée Dupuy de Lôme

02 98 45 03 81 - ufa.brest@ac-rennes.fr
34, rue Dupuy de Lôme - 29287 BREST

BTS Systèmes constructifs : bois et habitat

MC Mécatronique navale

UFA du lycée Vauban

02 98 80 88 00 - ufa.brest.vauban@ac-rennes.fr
Rue de Kerichen - 29200 BREST

BTS Electrotechnique

2 PLEYBEN

UFA du lycée du Bâtiment

02 98 26 76 76 - ufa.pleyben@ac-rennes.fr
Rue Kervern - 29190 PLEYBEN

BAC PRO Technicien menuisier agencier

BP Carreleur Mosaïste

MC Technicien en énergies renouvelables

option B : énergie thermique

CAP Constructeur Bois

CAP Maçon

3 PLOEMEUR

UFA de l'EREA Les Pins

02 97 65 55 22 - ufa.ploemeur@ac-rennes.fr
Kergalan - 56272 PLOEMEUR

CAP Maintenance de bâtiments de collectivités

4 LORIENT

UFA du lycée Jean-Baptiste Colbert

02 97 37 03 57 - ufa.lorient.colbert@ac-rennes.fr
117, boulevard Léon Blum - 56321 LORIENT

BTS Bâtiment

UFA du lycée Marie Le Franc

02 97 87 24 87 - ufa.lorient@ac-rennes.fr
128, boulevard Léon Blum - 56321 LORIENT

BP Esthétique, cosmétique, parfumerie

5 PORT-LOUIS

UFA du lycée Julien Crozet

02 97 87 17 30 - ufa.port-louis@ac-rennes.fr
4, rue des récollets - 56290 PORT-LOUIS

BTS Développement et réalisation bois

6 VANNES

UFA du lycée Jean Guéhenno

02 97 43 76 00 - ufa.vannes@ac-rennes.fr
79, avenue de la Marne - 56017 VANNES

BTS Professions immobilières

7 HENNEBONT

UFA du lycée Emile Zola

02 97 85 17 17 - ufa.hennebont@ac-rennes.fr
30, rue Emile zola - 56700 HENNEBONT

MC Technicien ascensoriste

8 PONTIVY

UFA du Lycée du Blavet

02 97 25 35 40 - ufa.pontivy@ac-rennes.fr
43, Rue Charles Gounod - 56300 PONTIVY

CAP Couvreur

9 ROSTRENE

UFA du lycée Rosa Parks

02 96 29 02 16 - ufa.rostrenen@ac-rennes.fr
47, rue René Le Magorec - 22100 ROSTRENE

BP Agent technique de prévention et sécurité

10 LANNION

UFA du lycée Le Dantec

02 96 05 61 71 - ufa.lannion@ac-rennes.fr
Rue des Cordiers - 22300 LANNION

BTS Systèmes photoniques

11 TRÉGUIER

UFA du lycée Joseph Savina

02 96 92 32 63 - ufa.treguier@ac-rennes.fr
5, place de la République - 22220 TRÉGUIER

BMA Volumes : staff et matériaux associés

12 QUINTIN

UFA du lycée Jean Monnet

02 96 74 86 26 - ufa.quintin@ac-rennes.fr
9, rue des Ursulines - 22800 QUINTIN

BAC PRO Technicien constructeur bois

13 ST-BRIEUC

UFA du lycée Chaptal

02 96 77 22 77 - ufa.saint-brieuc@ac-rennes.fr
6, allée Chaptal - 22015 SAINT-BRIEUC

BTS Systèmes Numériques

option B : Électronique et communications

14 LAMBALLE

UFA du lycée Henri Avril

02 96 50 70 70 - ufa.lamballe@ac-rennes.fr
7, rue de Dinard - 22400 LAMBALLE

BTS Techniques et services en matériels agricoles

15 DINAN

UFA du lycée La Fontaine des Eaux

02 96 87 10 00 - ufa.dinan@ac-rennes.fr
Avenue Fontaine des Eaux - 22102 DINAN

BTS Fluides Énergies Domotique

option A : Génie climatique et fluide

option B : Froid et conditionnement d'air

16 ST-MALO

UFA du lycée Maupertuis

02 99 21 12 12 - ufa.saint-malo@ac-rennes.fr
Rue Pierre de Coubertin - 35407 SAINT-MALO

BTS Biotechnologies

17 RENNES

UFA du lycée Charles Tillon

02 99 27 60 42 - ufa.rennes.tillon@ac-rennes.fr
10, allée Georges Palante - 35010 RENNES

BP Préparateur en pharmacie

UFA du lycée Coëtlogon

02 99 54 62 65 - ufa.rennes.coetlogon@ac-rennes.fr
53, rue Antoine Joly - 35083 RENNES

BAC PRO Gestion administration

BAC PRO Réalisation de produits imprimés et plurimédia

option A : productions graphiques

option B : productions imprimées

BAC PRO Systèmes numériques

option C : Réseaux informatiques et services communicants

UFA du lycée Louis Guilloux

02 99 84 57 60 - ufa.rennes.guilloux@ac-rennes.fr
76, avenue des Buttes de Coësmes -
35703 RENNES Cedex 7

MC Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisées

BTS Management en hôtellerie et restauration

UFA du lycée Pierre Mendès France

02 99 27 82 82 -
ufa.rennes.mendes-france@ac-rennes.fr

34, rue Bahon Rault - 35069 RENNES

BTS Bâtiment

BTS Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation

BTS Maintenance des Systèmes option B : Énergétiques et Fluidiques

BTS Métiers du géomètre topographe et de la modélisation numérique

BTS Systèmes constructifs : bois et habitat

CAP Serrurier Métallier

18 VITRÉ

UFA du lycée La Champagne

02 99 75 07 97 - ufa.vitre@ac-rennes.fr
2, rue du Sergent Harris - 35506 VITRÉ

BTS Développement et réalisation bois

BP Peintre applicateur de revêtements

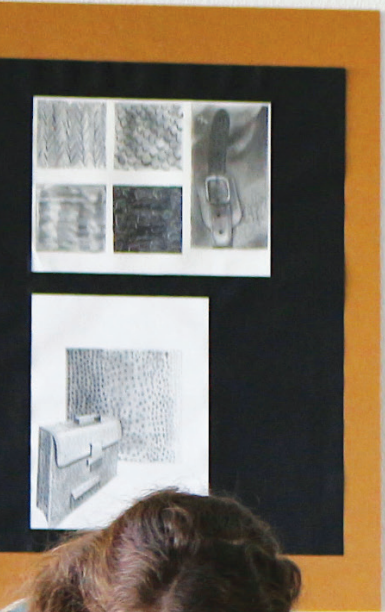
19 FOUGÈRES

UFA du lycée Jean Guéhenno

02 99 94 41 95 - ufa.fougères@ac-rennes.fr
11, rue du Champ Rossignol - 35305 FOUGÈRES

BTS Métiers de la mode - chaussure et maroquinerie

Les UFA en Bretagne
(Unités de Formation par Apprentissage)





conception réalisation
pôle communication rectorat

impression numérique

Imprim'vert UAR

date de parution / mise à jour

Avril 2019